

COUPE DE FRANCE MINIKART 2013

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise une Coupe de France en catégorie Minikart.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Cette Coupe de France se déroulera les :

06 / 07 juillet

Laval (53)

ASK Laval

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs auront lieu le **vendredi à 10 heures et se termineront le samedi à 10 heures.**

1.3.3. La manifestation débutera officiellement le **vendredi à 14h00** avec les essais libres officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le samedi, selon des horaires définis par l'opérateur.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

La "Coupe de France Minikart" sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" (NCCMKK), délivrée par la FFSA, en cours de validité dans sa catégorie pour 2013.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 80 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

3.2.2. La "Coupe de France Minikart" est réservée aux pilotes âgés de 7 à 11 ans (âgés de 7 ans minimum, âge révolu et titulaire d'un volant d'or ou d'argent délivré par une EFK ou âgés de 8 ans minimum, âge révolu, test de roulage à l'appui, âgés de 11 ans : atteignant l'âge de 11 ans en 2013).

3.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE MINIKART

3.3.1. Tout pilote désirant participer à la Coupe de France devra s'inscrire par internet, sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffsa-karting.org. L'inscription pourra également s'effectuer par courrier (envoyer à l'opérateur FFSA ; TKC, 20 rue des Fosses Rouges, 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA et disponible sur le site www.ffsa.org). L'inscription devra obligatoirement être accompagnée de son règlement (par courrier : par chèque à l'ordre de la FFSA ; par internet : par carte bancaire, site sécurisé). Le montant de l'inscription à la Coupe de France 2013 est fixé à **76 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi précédant l'épreuve. **L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi précédant l'épreuve verra son montant majoré de 28 €.** La demande d'inscription devra être validée par le Président de la CRK du pilote.

- 3.3.2. Le montant des droits d'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock.
Seul l'aire de stationnement, le droit de piste de la journée du jeudi et la location du transpondeur pourront être facturée par l'organisateur.
- 3.3.3. En cas de non-participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie Minikart de compétition.

4.1.2. Moteur : Micro Max (Rotax)

Chaque pilote devra disposer d'un châssis et d'un moteur Rotax « Micro Max » plombé.

La FFSA se réserve la possibilité d'effectuer des substitutions de moteurs au cours de l'épreuve.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. Pneumatiques

- 4.2.2.1. Chaque pilote disposera d'un train de pneus slick (2 avant - 2 arrière).

- 4.2.2.2. **Les pneus seront tirés au sort et marqués en parc d'assistance (parc fermé) avant le début des essais libres. Ces pneumatiques seront les seuls à pouvoir être utilisés pendant la durée de l'épreuve. Ces pneumatiques seront marqués sur la bande de roulement, à chaque sortie du parc assistance et ce marquage sera contrôlé à chaque entrée dans le parc assistance.**

- 4.2.2.3. Quatre pneus slick (2 avant et 2 arrière) seront fournis gratuitement par le manufacturier fournisseur de la catégorie.

- 4.2.2.4. **En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique, le concurrent pourra acheter un pneu AV ou AR, de remplacement, auprès du fournisseur de l'épreuve.**

- 4.2.2.5. L'utilisation de pneumatiques pluie ou de pneumatiques slick retaillés est interdite.

4.3. NUMEROS DE COURSE

- 4.3.1. La FFSA attribuera à chaque pilote un numéro de course.

- 4.3.2. Les plaques numéros seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE

- 4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant à la "Coupe de France Minikart" devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres officiels

Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi après-midi et le samedi matin par séances de 10 minutes 30 pilotes maximum.

7.1.2. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire dès la 2^{ème} séance d'essais libres du samedi, sous peine d'une amende de 100€.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs (concurrents-conducteurs) est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes seront tirés au sort.

Les essais chronométrés et sonométriques auront lieu le samedi par groupe de 30 pilotes maximum selon des horaires définis par l'opérateur. Chaque groupe effectuera une séance de 7 minutes.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1 Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en X séries ne pouvant dépasser 15 pilotes par série, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D	SERIE E
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono
6 ^{ème} chrono	7 ^{ème} chrono	8 ^{ème} chrono	9 ^{ème} chrono	10 ^{ème} chrono

Si le nombre de pilotes inscrits dans la catégorie est inférieur ou égal à la capacité de la piste, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc... (soit un total de 10 manches qualificatives)

Les manches qualificatives se disputeront sur 7 km par temps sec et sur 5 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1^{er},
- 2 points au 2^{ème},
- 3 points au 3^{ème},
- 4 points au 4^{ème},
- 5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. Les 30 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- une pré-finale de **10 km** minimum par temps sec et de **8 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches qualificatives,
- une finale de **12 km** minimum par temps sec et de **8 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une Coupe de la CRK et une Coupe de la Ville.

Cette Coupe sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participent (maximum 30 participants) et se dérouleront sur une seule course de 10 km par temps sec et de 8 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

7.3.5. Course par temps de pluie déclarée par la Direction de Course

Lorsque la Direction de Course déclarera qu'il s'agit d'une course par temps de pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

7.3.6. Les essais libres, les essais chronométrés, la pré-finale, la finale et la Coupe de la CRK seront espacés d'une heure minimum entre-eux.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. A l'issue de la finale, les 3 premiers classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise. Le vainqueur se verra remettre **un moteur Micro Max plombé**,

Le vainqueur de la Coupe de France Minikart sera invité à la remise des prix de la FFSA.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du Protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du motoriste fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.